



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20260408-8-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 avril 2026

Le huit avril deux-mille vingt-six, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de Mme la Présidente envoyée en date du 23 mars 2026.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentant de la ville de Bourges

- M. Alexis LUBERNE, conseiller municipal

Personnalités qualifiées

- Mme Colette PUYNEGE, présidente
- M. Dominique DELAJOT, vice-président
- Mme Delphine BORDAT
- Mme Christine CHEZE-DHO, ayant le pouvoir de Mme Elisabetta BISARO, personnalité qualifiée

Représentants du Personnel de l'EPCC

- M. Gabriel LEITE
- Mme Sylvie PEREIRA

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges, ayant le pouvoir de Mme Sophie BROCAS, membre de droit, Préfète de la Région Centre-Val de Loire et représentant M. Philippe LE MOING-SURZUR, membre de droit, préfet du Cher
- M. Stéphane MARTINET, Directeur adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire représentant Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre et arts associés de la DRAC Centre-Val de Loire
- M. Guillaume CREPIN, Conseiller Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, membre de droit, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, ayant le pouvoir de M. Jacques FLEURY, président du département du Cher
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire

INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)

- Mme Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel de la ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne BERRUER, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Magalie MARAFFON, agent comptable
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSANE)
- M. Philippe LE MOING SURZUR, préfet du Cher (Représenté par M. Mohamed ABALHASSANE)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire, représentée par M. Stéphane MARTINET, Directeur Adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Représenté par M. Guillaume CREPIN)

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

Représentants de la ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de la ville de Bourges
- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture

Personnalités qualifiées

- Mme Elisabetta BISARO (pouvoir à Mme Christine CHEZE-DHO)
- M. Fabrice HOEFFELIN

INVITEE EXCUSEE

Préfecture du Cher

- Mme Aurélie DIGEON, chargée des affaires culturelles, service coordination ministérielle

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie Plaveret est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Délibération n° 8/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration d'approuver les conditions tarifaires d'accès au service public culturel géré par l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Considérant qu'à cet effet, le détail de la grille tarifaire de l'établissement est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'approuver la grille tarifaire de l'établissement pour la saison 2026-2027,**
- **D'approuver la grille tarifaire des produits dérivés, livres et affiches cinéma.**

Votants : 14

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Par délégation de Mme la Présidente,
Le Directeur de l'établissement public de coopération
culturelle « Maison de la Culture de Bourges »



Olivier ATLAN

Nathalie PLAVERET
Secrétaire de séance



GRILLE TARIFAIRE SAISON 2026 / 2027

CARTE Maisondelaculture	
Carte 25€ - adulte	25 €
Carte 12,50 € - jeune de 18 à 26 ans inclus - étudiant (moins de 30 ans) - relais	12,50 €
Carte 6,50 € - jeune de moins de 18 ans, bénéficiaire du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi	6,50 €
Carte Mécène	150€ / 200€ / 300€ 400€ / 500€
Carte Comité d'Entreprise	100 €

SPECTACLE VIVANT				
Tarif individuel SANS carte Maisondelaculture	Tarif A	Tarif B	Tarif C (Scène Détournée)	Tarif Exceptionnel
Tarif adulte	35 €	28 €	10 €	50 €
Groupes d'adultes, Partenariat payant, Adhérent autres structures	30 €	25 €	10 €	42 €
Tarif jeune (moins de 26 ans), Etudiant (jusqu'à 30 ans), bénéficiaire du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi		13 €	6 €	30 €
Détaxe à l'attention des professionnels	24 €	16 €	10 €	38 €
Détaxe à l'attention du personnel (1 invitation par salarié)	10 €	10 €	10 €	20 €

Tarif individuel AVEC carte Maisondelaculture	Tarif A	Tarif B	Tarif C (Scène Détournée)	Tarif Exceptionnel
Carte 25€	25 €	17 €	10 €	38 €
Carte 12,50 € - Carte 6,50 €		10 €	6 €	20 €
Groupe scolaires / projet spécifique		12 €	10 €	
Groupe scolaires (parcours) / projet spécifique		10 €		
Tarif Accessibilité au spectacle hors convention		12 €	10 €	
Tarif Accessibilité au spectacle conventionné		5 €	5 €	

Tarif spécial programmation Jeune Public et Très Jeune Public	
Tarif séance par enfant	5 €
Tarif séance par adulte	7 €

CINEMA	
Tarif individuel SANS carte Maisondelaculture	
Tarif plein : adulte	9 €
Tarif réduit : Jeune (18 - 26 ans), Etudiant (jusqu'à 30 ans), bénéficiaires du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi	7,0 €
Tarifs CE individuel	7,0 €
Tarif Ciné Chèques	6,1 €
Tarif 14 - 18 ans	6,0 €
Tarif spécial "mercredi", actions spécifiques FNCF "Printemps du cinéma" et "Fête du cinéma"	5 €
Tarif moins de 14 ans	5 €
Tarif réduit groupe adultes (CE à partir de 10 personnes ou groupe associatif), festival Telerama (sur présentation du coupon), groupe Restos du Coeur	5 €
Tarif individuel AVEC carte Maisondelaculture	
Séance	6,5 €
Tarif spécial programmation Très Jeune Public	
Tarif unique séance	5 €
Scolaire	
Maternelle et Ecole au cinéma	2,5 €
Collège au cinéma	2,8 €
Lycée au cinéma	3,0 €
Séances scolaires hors dispositifs	3,5 €

AUTRES ACTIONS	
Confiez-nous vos enfants (tarif par enfant)	5 €
Ateliers de pratique artistique (tarif par week-end)	30 €
Exploration artistique (tarif par projet)	150 € / 200 € / 250 €



**maison
de la
culture**
BOURGES

Tarifs Livres, affiches cinéma et produits dérivés

Livres

Livre « Ce qui nous relie »	36 €
Livre « La nouvelle maison de la culture de Bourges »	18 €
Livre « Le nécessaire »	30 €
Livre « Dessine- moi une maison ! »	35 €

Affiches cinéma

Petite affiche (à l'unité)	1 €
Petites affiches (lot de 10)	5 €
Grande affiche (à l'unité)	3 €
Grandes affiches (lot de 4)	10 €

Produits dérivés

Poster	5 €
Carte postale	0.50 €
Marque page	0.50 €
Totebag	5 €
Pin's	4 €
Bouteille isotherme	25 €

Les prix s'entendent TTC.